| Torture pour otenir l'aveu

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0255
SourceBoite_001-12-chem | T [torture?]
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citéesBrissot de Warville, Jacques-Pierre
Références bibliographiquesBrissot de Warville, Théorie des lois criminelles
Référentiel BNFhttps://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30163073q
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Brissot de Warville, Jacques-Pierre (1754-01-15 -- 1754-01-15)

TITRE	Théorie des lois criminelles
LIEU DE PUBLICATION	Paris
DATE	1836
EDITEUR	Paris : J.-P. Aillaud , 1836

Torture et obstination carcérale

Dans le code d'instr. criminelle voté en 1816 par les représentants du canton du Tessin (Suisse), on trouve les art. suivants

"143. Si l'accusé persiste dans ses dénégations, dans les contradictions ou dans un silence malicieux, le juge instr. pourra ordonner qu'il soit renfermé dans un cachot étroit, qu'il soit chargé de fortes chaînes, et nourri au pain et, tous les 1 mois, pourvu que le régime soit interrompu de manière qu'il ne dure pas + de 15 j. consécutifs, et que on évite toute atteinte grave à la santé du prévenu."

S'il persiste encore, on lui lit l'article 144

"144. Si après cette détention, le prévenu persiste dans son opiniâtreté, il aura sur l'ordre du juge instructeur, 25 coups de verge de bouleau, sur le dos nu, et le même nombre de coups sera donné, s'il persiste encore."

cité par éditeur de Brissot (Th. de la loi criminelle. I, 11 ed 1836)

BnF MSS

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/255?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/255?context=pdf